

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17/12/2012
COMPTE RENDU TENANT LIEU DE PROCES VERBAL

Date de convocation : 11/12/2012
Nombre de conseillers : en exercice 15
 présents 12
 votants 12

L'an deux mille douze et le dix sept décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de L'Albenc, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Albert BUISSON, Maire

Présents : Mmes et Ms Albert BUISSON, Henri CAZES, Jean MELAY, Christelle GUIONNEAU, Ghislaine ZAMORA, Gérard CAMBON, Daphnée LEBON, Jean-Pierre LOCATELLI, Christian MATHIEU, Marie-Thérèse PICAT, Chéryl ROLLAND, Joseph ZARWANSKI

Absents : Ms. Stéphane GILLET, Aymeric MARTIN, Guy OCHIER

Les conseillers présents, représentant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination de Monsieur Henri CAZES, secrétaire de séance

LECTURE DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 19/11/2012

Le conseil approuve le compte rendu. Toutefois, il faut corriger l'erreur suivante :

LOCATION VENTE DE CABINET DENTAIRE, les personnes ayant rencontré Monsieur Chemla, sont Ms Albert BUISSON, Jean MEIAY et Mme Christelle GUIONNEAU et non Mme ZAMORA

VENTE DU MATERIEL DU RESTAURANT A MONSIEUR CLAUDE ROCHAS

Monsieur le Maire rappelle que le bail du restaurant le Diable au Thym vient d'être renouvelé avec Monsieur Claude ROCHAS, pour une période de 9 ans.

Il rappelle que Monsieur Rochas a émis le souhait de racheter le matériel de cuisine au quart de sa valeur initiale. La clause de renouvellement de ce matériel a été retirée du bail, et le loyer a été augmenté pour compenser la partie non remboursée. Le loyer est passé de 763.04 € HT mensuel à 912,15 € HT mensuel.

La valeur initiale du matériel de cuisine était de 42 620 € HT.

Le financement avait été inclus dans celui du restaurant avec un prêt sur 20 ans.

On peut considérer que le matériel est remboursé au 9/20^{ème}, soit : 19 179 € HT

Il reste à rembourser 11/20^{ème}, soit 23 441 € HT

Monsieur Rochas propose un rachat à 25 % de la valeur initiale, soit : 10 655 € HT.

Le Conseil municipal est d'accord pour céder le matériel de cuisine à Monsieur Claude Rochas pour 10 655 € HT (12 743.38 € TTC).

INDEMNISATION DES AGENTS RECENSEURS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la délibération prise lors de la dernière réunion pour fixer les indemnités à verser aux agents recenseurs.

4.40 € par feuille de logement

0.20 € par bulletin individuel

60 € pour les 2 demi journées de formation

Et des bons d'essence de 60 € pour l'agent chargé de la zone agglomérée et 120 € pour l'agent chargé de la zone non agglomérée.

Monsieur CAZES explique que sur ces sommes (hors bons d'essence) l'agent aura un prélèvement de charge sociale.

Considérant que 60 € pour 2 demi journées de formation de 3H30 chacune avec un déplacement à Saint Marcellin est inférieur au tarif d'un SMIC horaire. Il propose de passer à 60 € par demi journée de présence aux formations.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents est d'accord avec cette proposition, les autres indemnités restant inchangées.

TARIF ET MODALITES DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES

Monsieur le Maire rappelle que les derniers tarifs de location de la salle des fêtes ont été fixés par délibération en date du 5 mars 2007. Cette délibération a été complétée par :

- Une délibération du 20/10/2008 qui modifiait les périodes de location été hiver (tarif hiver du 15/10 au 15/04).
- Une délibération du 14/11/2011 a ramené le prix des jetons de chauffage à 2 €
- Des modalités de locations prévues lors des réunions du 17/12/2008 et du 28/01/2009 sans être portées sur une délibération.

Monsieur le Maire explique qu'il convient de revoir ces tarifs et ces modalités de location et de les inscrire dans une seule délibération.

Il donne la parole à Madame Christelle Guionneau qui a travaillé sur ce dossier avec Monsieur Cazes. Il est proposé au conseil :

Modalités de prêts et location :

Pour les personnes privées les modalités de la délibération du 5 mars 2007 sont reconduites

Pour les associations et commerçants il y aura 3 cas de figure :

***1- Manifestations ou réunions traditionnelles** – public albinois et entrée gratuite : prêt gratuit, chauffage compris. Ce cas de figure concerne : les AG, le repas de fin d'année du club, l'expo dessin et toutes les manifestations organisées par l'école ou le sou des écoles, dont les bénéfices sont intégralement destinés aux enfants de l'école.

***2 – Manifestations ouvertes à un public restreint**, du type matches (basket, hockey), concours de belote, expo vente du club, théâtre, spectacle de cirque organisés par une association de L'Albenc. Prêt gratuit avec paiement du chauffage sous forme de jetons ou forfait

***3- Manifestations avec entrées payantes**, prêt au tarif en vigueur selon les cas. Ceci concerne le réveillon du rugby, les repas dansants (choucroute du club) et toutes les manifestations organisées par les associations extérieures.

Les cas de figure non inscrits dans ce descriptif seront soumis à l'approbation du CM.

Tarifs

- proposition d'une augmentation de 5 %
- Tarifs arrondis à l'euro supérieur pour les tarifs hiver et à l'euro inférieur pour le tarif été.
- Les jetons restent à 2 € vendus par 5 au minimum. Les associations de la commune auront la possibilité de remplacer les jetons par un forfait à la journée pour la somme de 30 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents est d'accord avec l'ensemble de ces propositions.

Dès ce jour les demandes de locations payantes se feront aux tarifs suivants :

Associations locales :

tarif été :	52 €	caution 480 €
tarif hiver	85 €	caution 480 €

Associations extérieures complémentaires à la vie communale :

Tarif été :	440 €	caution 480 €
Tarif hiver :	495 €	caution 480 €

Personnes privées de L'Albenc :

Concerne les personnes domiciliées à L'Albenc, leurs enfants et petits enfants

Tarif été	130 €	caution 480 €
Tarif hiver	185 €	caution 480 €

Personnes privées extérieures à L'Albenc :

Concerne des personnes présentées par un habitant de la commune

Tarif été	440 €	caution 480 €
Tarif hiver	495 €	caution 480 €

Commerçants

Tarif été	525 €	caution 480 €
Tarif hiver	584 €	caution 480 €

Le tarif hiver sera pratiqué du 15 octobre au 15 avril. Hors de cette période, les personnes louant la salle auront possibilité d'acheter des jetons de chauffage, si la température est vraiment trop basse, au prix de 2 € par 5 jetons au minimum.

CONVENTION SOUS MANDAT ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE VINAY ET LES COMMUNES DE LA COMMUNAUTE POUR LA REALISATION DE TRAVAUX SUR LES COURS D'EAU

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre de ses compétences sur « l'aide à la structuration et au développement des structures de l'insertion par l'activité économique », la Communauté de communes de Vinay peut mettre à disposition de ses communes une équipe de 4 à 6 personnes encadrée par un ouvrier forestier de l'ONF pour la réalisation de travaux de réhabilitation et d'entretien des cours d'eau, dans le cadre de la convention PRODEPARE, conclue entre l'ONF et le Conseil Général de l'Isère.

Le coût de ces journées est de 650 € (chantiers exonérés de TVA) ; cette prestation peut bénéficier d'une aide du Conseil Général de l'Isère de 40 % de ce montant si l'opération est portée par une intercommunalité, soit un reste à charge des collectivités de 390 € par jour et par équipe.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, considérant l'intérêt que peuvent représenter ces journées pour le nettoyage de la Lèze :

- est d'accord pour bénéficier de l'intervention d'une équipe pour deux journées en 2013,
- autorise Monsieur Cazes, 1^{er} adjoint, à signer la convention à intervenir avec la Communauté de Communes,

SEDI – TRAVAUX SUR RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE

Monsieur le Maire explique que suite à la demande de la commune, le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) a étudié la faisabilité de l'opération de renforcement de l'antenne BT depuis le poste « Chapuisière ».

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et le concessionnaire, les montants prévisionnels sont les suivants :

1 – le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	11 245 €
2 – le montant total de financement externe serait de	9 347 €
3 – les frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI, inclus dans le prix de revient, s'élèvent à :	537 €
4 – la contribution aux investissements s'élèverait à environ :	1 361 €

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de :

- prendre acte de l'avant projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés ;
- prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI.

Le Conseil, ayant entendu cet exposé, à l'unanimité des membres présents :

1 – PREND ACTE de l'avant projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération :

Prix de revient prévisionnel :	11 245 €
Financements externes	9 347 €
Participation prévisionnelle :	1 898 €
(frais SEDI + contribution aux investissements)	

2 – PREND ACTE de la contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI pour 537 €

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19/12/2012

Monsieur le Maire présente l'ordre du jour du prochain conseil communautaire qui n'appelle aucune remarque de la part du conseil

BAIL COMMERCIAL POUR LA LOCATION DU MULTISERVICE

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la construction des commerces et des 8 logements, place Jean Vinay, dans l'immeuble cadastré D 930, 931, 934, 937 et 939, le multiservice doit être loué à titre commercial à Monsieur Brunat actuel boulanger.

Un projet de bail a été établi par Me Schuld, avocate de la commune.

Ce bail sera consenti pour une durée de 9 ans du 01/02/2013 au 31/01/2022, pour un loyer mensuel de 1 800 € HT.

Après avoir pris connaissance du projet, le conseil, à l'unanimité des membres présents est d'accord avec les termes du bail, et autorise le Maire à le signer.

Questions diverses

- Mme Zamora fait le point sur les logements OPAC.

- TRAVAUX SNCF :

Monsieur Melay fait le point sur les travaux SNCF. Le pont situé vers la maison Gerboud au dessus de la Lèze a été renforcé par la SNCF pour permettre le passage des camions vers le tunnel.

Date des prochaines réunions :

Commission finances : 14 et 28 janvier 2013 à 20H30

Prochain conseil municipal : 21 janvier 2013 à 20 H

Fait à L'Albenc le 18/12/2012

Albert BUISSON,
Maire de L'ALBENC
Affichage du 24/12/2012 au 24/01/2013